Demande de bail non exclusif (BNE) d'exploitation de sable et de gravier

SECTION 1 IDENTIFICATION

1.1 REQUÉRANT (Personne physique)

Nom	Prénom	Date de naissance	N° d'intervenant

Adresse (numéro, rue, route rurale ou case postale)	App.	Ville, village ou municipalité

Province	Pays	Code postal	Téléphone (domicile)	Téléphone (bureau)	Poste

Télécopieur	Adresse de courrier électronique

1.2 TITULAIRE DU BAIL D'EXPLOITATION

☐ ENTREPRISE

Nom de l'entreprise	N° matricule (NEQ)	N° d'intervenant

ou

☐ PARTICULIER

Nom	Prénom	Date de naissance	N° d'intervenant

Adresse (numéro, rue, route rurale ou case postale)	App.	Ville, village ou municipalité

Province	Pays	Code postal	Téléphone (domicile)	Téléphone (bureau)	Poste

Télécopieur	Adresse de courrier électronique

1.3 ADRESSE DE CORRESPONDANCE (si différente de celle du titulaire)

Nom de l'entreprise	N° matricule (NEQ)	N° d'intervenant

Nom	Prénom	Date de naissance	N° d'intervenant

Adresse (numéro, rue, route rurale ou case postale)	App.	Ville, village ou municipalité

Province	Pays	Code postal	Téléphone (domicile)	Téléphone (bureau)	Poste

Télécopieur	Adresse de courrier électronique

SECTION 2 LOCALISATION DU TERRAIN VISÉ

Nom du canton, de la paroisse ou de la seigneurie	Rang	Lot	Bloc

Carte SNRC :

Nouvelle exploitation? ☐ Oui ☐ Non* *Si « Non », n° du site MRNF : (ex. : 22A05-003)

Coordonnées UTM NAD 1983 : Est	Nord	Zone n°

SECTION 3 RENSEIGNEMENTS RELATIFS À L'EXPLOITATION

Votre référence (facultatif) :

Durée demandée : ☐ 1 an ou ☐ 2 ans ou ☐ 3 ans

Date projetée du début de l'exploitation : Extraction annuelle prévue : ☐ t.m. ou ☐ m.c.

Exploitant(s) actuel(s) :

But de l'exploitation : _____

(ex. : entretien ou réfection de chemins forestiers, vente de matériel, construction de la route (*numéro*))

Si construction ou amélioration de chemins en milieu forestier, est-ce que ce site a été approuvé par le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) lors de la planification forestière? ☐ Oui ☐ Non

VEUILLEZ COCHER LA OU LES SUBSTANCES VISÉES

☐ Sable ☐ Moraine

☐ Gravier ☐ Réserve déjà présente sur le site

SECTION 4 AUTRES PERMIS OU AUTORISATIONS CONNEXES À OBTENIR AUPRÈS DU MRNF

Dans le cadre de la réalisation de votre projet, veuillez nous informer si des demandes additionnelles seront soumises au bureau régional concerné du MRNF afin d'obtenir une autorisation ou un permis.

Veuillez cocher la ou les cases appropriées :

- ☐ Permis d'intervention forestière (MRNF)
- ☐ Autorisation pour la construction d'un chemin (MRNF)
- ☐ Baux de location (MRNF)
- ☐ Autres, veuillez spécifier : _____

Consultation autochtone :

La Couronne a le devoir de consulter les communautés autochtones concernées par votre demande de bail. Cette consultation doit se faire sur l'ensemble des droits, des autorisations et des permis relatifs à votre projet d'exploitation. La consultation autochtone ne débutera qu'au moment où les demandes de permis et d'autorisations connexes à votre demande de bail seront déposées au MRNF.

SECTION 5 DOCUMENTATION À JOINDRE

Les documents sont exigés en vertu de la Loi sur les mines (RLRQ, c. M-13.1) et du Règlement sur les substances minérales autres que le pétrole, le gaz naturel et la saumure (RLRQ, c. M-13.1, r.2).

- ☐ Plan exigé par règlement (art. 48), dont l'échelle n'est pas inférieure à 1:50 000, indiquant la localisation du site à exploiter.
- ☐ Loyer correspondant à la durée du bail, soit un montant de 361 $ pour chaque année demandée. Pour un traitement plus efficace, nous vous recommandons de faire un virement *Interac* ou un virement bancaire (les instructions sont disponibles auprès de la MRC). Si par chèque, veuillez payer à l'ordre de la MRC de Témiscouata.
- ☐ Arrêté ministériel autorisant une municipalité à effectuer des travaux d'entretien et de réfection d'un chemin du domaine de l'État, si la présente demande vise la réalisation de ces travaux.
- ☐ Document prévoyant les travaux d'aménagement forestiers au sens de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (RLRQ, c. A-18.1), si construction ou amélioration de chemins en milieu forestier (ex. : contrat de vente de bois).

Important :

Lorsque la demande concerne une aire d'exploitation pour laquelle une autorisation est requise en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement (chapitre Q-2), l'échelle de la carte ne doit pas être inférieure à 1:5 000, et cette carte doit indiquer, le cas échéant :

- les limites du site faisant l'objet de la demande et le territoire avoisinant jusqu'à un minimum de 150 mètres; y inscrire le nom et le tracé des chemins publics, selon le Code de la sécurité routière, des voies d'accès existantes et à construire, des cours d'eau ou des lacs, l'emplacement des puits ainsi que l'emplacement et la nature de toute construction, terrain de camping ou établissement récréatif;
- l'aire d'exploitation proposée, y compris la localisation des équipements, des aires de chargement, de déchargement et de dépôt des matériaux produits, des aires sur lesquelles sont entreposés des résidus; l'emplacement des aires d'entreposage des terres de découverte et du sol végétal et, s'il y a lieu, celui des faces d'exploitation (front de taille);
- la date de l'établissement de la carte.

SECTION 6 DÉCLARATION DU RESPONSABLE

Je certifie, en date de la présente demande, avoir respecté toutes les obligations relatives aux déclarations annuelles et redevances à verser, en vertu de l'article 155 de la Loi sur les mines, et j'atteste l'exactitude des renseignements fournis dans la présente demande.

DATE : *SIGNATURE :*

Je désire effectuer le paiement à partir du solde de compte de l'intervenant ☐

Important :

- Si transmission par télécopieur ou par courriel, les originaux ne doivent pas être transmis par la poste.
- Aucune demande ne sera analysée avant que le paiement soit effectué.
- Il est interdit de fournir des données bancaires (carte de crédit) sur ce formulaire.

Adresse de retour : MRC de Témiscouata
5, Hôtel-de-Ville
Témiscouata-sur-le-Lac (Québec
G0L 1X0
gduquette@mrctemis.ca

Téléphone : 418-899-6725 poste 4427
Télécopieur : 418-899-2000